

Règlement Intérieur du Club Indépendant Bordelais

TITRE 1 - Sorties programmées au calendrier du CIB

Article 1. Chacun doit être soucieux de l'homogénéité du groupe, il est donc recommandé De participer le plus possible aux sorties programmées par le CIB

Article 2. Les départs se font aux lieux et aux heures indiquées sur le calendrier, l'attente maximum au départ est de 5 mn.

Article 3. Les points de rendez-vous des pique-niques doivent être respectés le plus possible.

Toutefois, par sécurité, selon les aléas de la randonnée (crevaison ou mauvaise météo) il est recommandé de ne pas dépasser 13 heures pour pique-niquer, surtout l'hiver, afin de pouvoir rentrer avant la nuit.

Il est recommandé à tous ceux qui ne prennent pas le départ, mais qui désirent rejoindre le groupe sortant au pique nique, de se faire connaître soit grâce au forum ou par téléphone au plus tard une heure avant le départ.

Article 4. Si vous désirez que vos sorties extérieures ou votre participation à différents brevets soient prises en compte dans notre bilan d'activité de fin d'année, informez-en le ou la secrétaire, avant le 30 octobre de l'année en cours.

TITRE 2 - Remboursements de frais

Article 5. Le bilan financier est un reflet de l'activité du club, aussi, lors d'organisation de voyages ou de week-ends, pensez à en parler au trésorier (ère) afin qu'il puisse, si cela est possible, faire l'avance des frais.

Article 6. Les frais d'ordre administratifs tels que timbres, téléphone, photocopies, etc., engagés par les membres du comité d'Administration dans l'exercice de leur fonction seront remboursés à condition d'être bien détaillés et que les justificatifs soient présentés.

Article 7. Frais de déplacements du Président(e) ou de son suppléant(e)

Pour assister aux assemblées générales du Comité Départemental et de la Ligue seront remboursés sur les bases suivantes :

- Réunion d'une demi-journée à moins de 100 km de Bordeaux : → Indemnité kilométrique seule
- Réunion d'une demi-journée à plus de 100km de Bordeaux ou réunion de la journée à moins de 100 km de Bordeaux : → Repas de midi + Indemnité kilométrique
- Réunion de la journée à plus de 100 km de Bordeaux ou réunion de plus d'une journée à plus de 50 km de Bordeaux : → Hôtel et deux repas + Indemnité kilométrique

Article 8. Un deuxième membre du Conseil d'Administration peut accompagner le Président(e) ou son suppléant(e) aux assemblées générales ci-dessus et bénéficier du même taux de remboursement.

Article 9. Les bases de remboursement pour les repas, hôtel et indemnité kilométrique seront celles appliquées par le Comité Départemental.

Article 10. Toute demande de remboursement devra être approuvée par le Conseil d'Administration avant d'être payée par le trésorier.

Article 11. Covoiturage : Le calendrier propose certaines sorties éloignées (**E**) ; le partage éventuel des frais est recommandé et indiqué comme suit :

Pour une estimation des frais, deux indications calculées avec le logiciel ViaMichelin® sont recommandées :

→**D** la distance aller en voiture jusqu'au lieu du départ à vélo.

→**C** le coût aller-retour du carburant et des péages éventuels.

Libre à chaque conducteur de répartir la somme selon le nombre de passagers.

Le calcul de ViaMichelin® est basé sur une consommation d'essence de 6l/100 km

TITRE 3 - Les randonnées, la convivialité.

Article 12. Choix du vélo : pour le Club Indépendant Bordelais,

Nous vous conseillons un vélo muni de garde-boue, de porte-bagages et de lumières avant arrière.

Article 13. Le CIB a une pratique de vélo sur route ; nos vélos sont équipés pour rouler sur route ou des chemins peu accidentés. Si d'aucuns désirent un itinéraire sur chemin chaotique, il est recommandé d'en informer les participants afin que chacun prenne ses dispositions.

Article 14. Sur le retour de la randonnée avant de se disperser, il est souhaitable de prévoir une pause afin que chacun puisse s'exprimer sur le vécu de la journée.

Ce règlement intérieur est une refonte totale du précédent règlement du 4 décembre 1993.

Il a été adopté en assemblée générale extraordinaire à Bordeaux le 28 juin 2013

La Présidente
Dominique Gracia-Bescos

La secrétaire
Jutta Rodriguez-Stange